

Le Bureau s'est réuni le 24 avril 2025, sur convocation du Président en date du 11 avril 2025.

Présent(e)s : F. CHARTREUX, A. HARMAND, JP. COUTEAU, R. SILLAIRE, L. GUYOT, J. BOCANEGRA, D. PICARD, Ph. MONALDESCHI, C. SAUVAGE, E. PAYEUR, JL. STAROSSE, O. HEYOB, JL. CLAUDON, R. ARNOULD, E. POIRSON, X. COLIN.

Excusée : M. GUEGUEN

BU2025-08 – FINANCES (7.10) - DEMANDE DE SUBVENTIONS CONCERNANT LES TRAVAUX D'EXTENSION DU CENTRE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE (CAC) SITUE A ECROUVES

Le centre aquatique OVIVE, inauguré en février 2011, est construit avec des matériaux innovants, inox pour les bassins, bois en façades, luminaires Led, gestion des eaux pluviales à la parcelle. Un raccordement au réseau de chaleur communautaire, alimenté par une chaufferie bois, permet d'optimiser les économies d'énergies. L'utilisation de bassins inox et la qualité du traitement, validée par l'ARS, permettent de sauvegarder la ressource en eau.

Les fosses de plongée subaquatique permettent un entraînement de qualité, avec un rayon de chalandise de plus de 120 kms. L'établissement, par sa diversité, permet l'accueil des publics, usagers, scolaires, associations, sapeurs-pompiers, militaires, comités d'entreprises et centres de loisirs. L'accueil des personnes en situation de handicap est par ailleurs fortement mis en exergue, des dispositifs spécifiques existent ainsi afin de faciliter leurs accès aux bassins et fosses de plongée.

En 2017, le ministère des Sports a qualifié le centre aquatique OVIVE, d'établissement « Universel et remarquable ».

Par ailleurs, l'un des volets du Plan Local de Santé a pour objectif la prévention des maladies, notamment par la lutte contre la sédentarité, en effet, d'importantes inégalités sociales et territoriales existent. Le ministère des Sports a octroyé la labellisation Maison Sport Santé à la communauté de communes Terres Toulouises. Basée à OVIVE, cette structure a développé des activités labellisées par le dispositif Prescri Mouv et 6 MNS ont été formés au sport santé dès 2021, afin d'optimiser la démarche en direction des publics éloignés des pratiques sportives.

Ainsi, forte de ses résultats, la communauté de communes s'est engagée dans un projet d'extension du centre aquatique, orienté vers une offre globale d'amélioration de la qualité et de la diversité des activités, avec création d'un pôle d'attractivité multi-activités.

Cependant, la communauté de communes a été confrontée à deux appels d'offres infructueux sur ce dossier d'extension, dus notamment au doublement de l'enveloppe estimative. Compte tenu des dépassements manifestes de l'enveloppe budgétaire et des doutes sur la capacité de la maîtrise d'œuvre à mener les études, les délégué(e)s communautaires ont décidé de procéder à l'arrêt de l'exécution des prestations. Un assistant maître d'ouvrage a été recruté en 2023 afin de préparer le recrutement d'une nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre.

Celle-ci a été recrutée par voie de concours, afin de mener à bien le projet d'extension. L'équipe prépare actuellement les dossiers de consultations des entreprises, dont la publication devrait intervenir dès septembre prochain.

Le calendrier initial et le projet lui-même ont donc été fortement impactés, ce qui implique en conséquence que les travaux ne pourront pas être achevés avant l'automne 2027, sous réserve qu'aucun aléa de chantier ne vienne bouleverser le calendrier.

Ce projet a bénéficié d'aides financières de l'Etat, DETR (200 000.00 €) et DSIL (250 000.00 €).

La présente délibération porte donc sur une demande de subvention auprès de la Région Grand Est au titre du Soutien à l'Amélioration du Cadre de Vie et des Services à la Population Pour un Aménagement Durable des Territoires.

Les travaux d'extension, objet de cette demande, permettront de disposer d'un bassin supplémentaire à destination des scolaires et de l'aqua gym, d'une « aire de jeux humides » pour jeunes enfants et d'un espace « bien-être ».

Le projet présenté par la CC2T permet de :

- Limiter la consommation de foncier
- Limiter l'imperméabilisation des sols
- Économiser l'énergie - décarboner
- Préserver la biodiversité, la ressource en eau et limiter les pollutions
- S'adapter au changement climatique ou limiter l'impact des travaux
- Favoriser la mobilité durable (cheminement piéton, accès cyclable...)

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux d'extension se décline ainsi :

DEPENSES	Montants en € HT	RECETTES	Montants en € HT	%
Travaux	5 298 942.00	ETAT		
		DETR	200 000.00	3.28
Etudes et Honoraires	794 000.00	Contrat de ruralité (DSIL)	250 000.00	4.11
		REGION GRAND EST	200 000.00	3.28
		FONDS PROPRES CC2T	5 442 000.00	89.33
TOTAL	6 092 000.00	TOTAL	6 092 000.00	100

En conséquence, le Bureau communautaire est invité à :

- Autoriser le Président à solliciter l'accompagnement financier de la Région Grand Est au titre du Soutien à l'Amélioration du Cadre de Vie et des Services à la Population Pour un Aménagement Durable des Territoires pour le projet tel que décrit ci-dessus
- Autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Solliciter l'autorisation d'engager les travaux avant octroi de la subvention.
- S'engager à inscrire les crédits en tant que de besoin au budget de référence.

Délibération adoptée à l'unanimité.